

Fiche d'information CREDIT CONSO

Type de contrat	Contrat d'assurance sur la vie
Garanties	Garantie obligatoire : Décès (jusqu'au 75ème anniversaire de l'Assuré) Garanties complémentaires : Invalidité Permanente Totale et Incapacité Temporaire Totale de travail (jusqu'au départ en retraite ou au plus tard, au 65ème anniversaire de l'Assuré).
Groupe cible	Crédit Conso s'adresse aux personnes souhaitant se prémunir contre les conséquences financières du décès, de l'invalidité ou de l'incapacité de travail, sur le remboursement de leur prêt.
Prestations	<u>En cas de décès et d'I.P.T. :</u> Le capital restant dû, affecté de la quotité, à la date du Décès ; <u>En cas d'I.T.T. :</u> Les mensualités de prêt, en tenant compte de la quotité assurée, après une carence de 90 jours, et aussi longtemps que dure l'I.T.T. (avec un maximum de 36 mois).
Exclusions	Suicide de l'Assuré au cours de la première année, risque de guerre, risque atomique,... La liste complète des exclusions est indiquée dans les Conditions Générales.
Durée	Durée fixée à la souscription (en fonction de la durée du prêt).
Primes	Prime unique.
Tarif	Tarif par tranche d'âge à l'adhésion
Rachat	Cette assurance ne comporte pas de valeur de rachat.
Participation aux bénéfices	Ce contrat ne donne droit à aucune participation bénéficiaire.
Fiscalité	Taxe de 1,1%.
Informations	Conditions générales disponibles sur demande Référence : CGEMP_CREDCONSO_0416FR

FINFO_CREDITCONSO_0416 FR